

14ème législature

Question N° : 96658	De M. Jean-Louis Bricout (Socialiste, écologiste et républicain - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > sécurité sociale	Tête d'analyse > Carsat	Analyse > dysfonctionnements.
Question publiée au JO le : 14/06/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le traitement des dossiers de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) du Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Fin 2015 le déblocage de postes supplémentaires pour accompagner les caisses dans la régularisation des retards a été annoncé ce qui constituait une bonne nouvelle par rapport aux attentes de nombreux concitoyens sur les territoires. Six mois plus tard, il semblerait que le délai de traitement des dossiers classiques ait diminué. Toutefois, il apparaît que les demandes relevant de cas particuliers type poly-pensions ou pensions de réversion resteraient soumises à des délais trop longs. Dans ce contexte, il lui demande si l'engagement de débloquer des postes supplémentaires a bien été tenu et comment les procédures ont été améliorées afin d'assurer un meilleur traitement de l'ensemble des demandes.